

# Rosemont—La Petite-Patrie

## Taux de taxation et tarification<sup>1</sup>

### Taux de taxes foncières générales

#### Taux par catégories d'immeubles

Immeubles résidentiels de 5 logements ou moins	0,8183
Immeubles résidentiels de 6 logements ou plus	0,8825
Immeubles non résidentiels	3,5081
Terrains vagues	1,6366

### Réserve financière de l'eau

#### Taxe spéciale relative à l'amélioration du service de l'eau

Immeubles résidentiels de 5 logements ou moins et terrains vagues desservis	0,1403
Immeubles résidentiels de 6 logements ou plus	0,1403
Immeubles non résidentiels <sup>2</sup>	0,4325

### Réserve financière de la voirie

#### Taxe spéciale pour travaux de voirie

Immeubles résidentiels	0,0047
Immeubles non résidentiels	0,0296

### Taxes d'arrondissement

Taxe relative aux services (tous les immeubles)	n.a.
Taxe relative aux investissements (tous les immeubles)	0,0476

### Tarification fiscale locale

#### Tarification de l'eau

Immeubles non résidentiels : Un tarif au compteur de 0,22 \$/m<sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.

<sup>1</sup> À moins d'avis contraire, tous les taux fonciers sont exprimés en dollars par 100 \$ d'évaluation.

<sup>2</sup> En 2012, pour les grands consommateurs non résidentiels, s'ajoute un tarif de 0,57 \$ par mètre cube pour toute consommation au-delà de 100 000 mètres cubes.